

Skye Bank Guinée S.A
5^{ème} Avenue,
Immeuble Immovie/
UGAR, SANDERVALIA,
Kaloum, Conakry,
République de Guinée
Bp: 4606
E-Mail: info@skyebankgn.com
www.skyebankgn.com



20 septembre 2023

Le Directeur Général de la
SOCIETE MT SOLUTION GUINEE SARL
Quartier Almamy, Commune De Kaloum,
Conakry, Guinée
Email : callcenter@mt-solutions-africa
Téléphone : 623 64 64 55

Cher Monsieur

OFFRE DE LA CAUTION D'AVANCE DE DEMARRAGE

Nous avons le plaisir de vous annoncer que le Comité de crédit du conseil d'administration de **Skye Bank Guinée** a approuvé l'émission d'une caution d'avance de démarrage comme demandé dans les termes et conditions suivants :

Garant : **Skye Bank Guinée SA**
Débiteur : **SOCIETE MT SOLUTION GUINEE SARL**
Type de facilité : **CAUTION D'AVANCE DE DEMARRAGE**
Bénéficiaire : **CORIS BANK INTERNATIONAL GUINEE SA.**

Montant de la facilité : **1.305.000.000 GNF (Un milliard trois cent cinq millions de francs guinéens)**, soit 30% du montant du contrat.

Montant du contrat : **4.350.000.000 GNF (Quatre milliard trois cent cinquante millions de francs guinéens)**.

Objectif : Répondre à l'exigence de la réception d'un montant d'acompte concernant l'exécution du contrat pour l'aménagement de l'agence de Coris Bank à Kipé, Guinée-Conakry.

Durée : Quatre-vingt-dix (90) jours.

1 sur 4

Date d'entrée en vigueur : à réception du montant de l'acompte en fonds compensés.

Commission : 3% forfaitaire, payable d'avance à l'émission de la garantie+ TAF

Collatéral :

- 1) Privilège sur la somme de **1.305.000.000 GNF (un milliard trois cent cinq millions de francs guinéens)**, soit 100% de la somme de la caution d'avance de démarrage qui sera détenue sur un compte de dépôt garanti auprès de **Skye Bank Guinée SA** dès réception des fonds compensés ;
- 2) Garantie personnelle de **M. DIALLO Habhibou**, Directeur Général de la **SOCIETE MT SOLUTION GUINEE SARL.**

Conditions suspensives :

1. Acceptation de l'offre matérialisée par la signature et le retour de la copie ci-jointe de cette lettre d'offre par les signataires autorisés de la **société MT SOLUTION GUINEE SARL.**
2. La **société MT SOLUTION GUINEE SARL** s'engage à acheminer tous les paiements ultérieurs au titre du contrat dès réception de **CORIS BANK INTERNATIONAL GUINEA SA** via son compte auprès de **Skye Bank Guinée SA.**

3. Réception d'une copie de la lettre d'attribution du marché ou de l'accord contractuel dûment signé entre la **société MT SOLUTION GUINEE SARL** et **CORIS BANK INTERNATIONAL GUINEE SA**.
4. Réception du formulaire de garantie personnelle notariée dûment signé de **Monsieur DIALLO Habhibou**, Directeur Général de la **société MT SOLUTION GUINEE SARL**, appuyé par une déclaration sur honneur de la valeur nette de son patrimoine.

D'autres conditions :

1. La caution d'avance de démarrage prendra effet à compter de la date de réception du montant de l'acompte en fonds compensés sur le compte de la **société MT SOLUTION GUINEE SARL N° 1020197870201** et restera valable pendant **quatre-vingt-dix (90) jours** ou lorsque la **CORIS BANK INTERNATIONAL GUINEA SA** récupérera intégralement la somme de la **caution d'avance de démarrage** en termes du travail effectué, selon la première éventualité.
2. Les frais de la **caution d'avance de démarrage** ne sont pas remboursables, que la caution d'avance de démarrage soit utilisée ou non.
3. En acceptant cette offre, la **société MT SOLUTION GUINEE SARL** autorise **Skye Bank Guinée SA** à placer la somme de la caution d'avance de démarrage (dès réception) sur un compte de dépôt garanti auprès de **Skye Bank Guinée SA** en garantie de la **caution d'avance de démarrage**.
4. La **société MT SOLUTION GUINEE SARL** acheminera tous les paiements ultérieurs au titre du contrat via son compte auprès de **Skye Bank Guinée SA**.
5. Dans le cas où la **caution d'avance de démarrage** est appelée pendant sa durée, **Skye Bank Guinée SA** décaissera un montant n'excédant pas l'exposition de **Skye Bank Guinée SA** au titre de la **caution d'avance de démarrage** à **CORIS BANK INTERNATIONAL GUINEA SA** en utilisant la garantie en espèces et en débitant le compte de la **société MT SOLUTION GUINEE SARL** auprès de l'équilibre. Le débit qui en résulte, le cas échéant, doit être remboursé avec intérêts dans les cinq (5) jours au taux d'intérêt en vigueur.
6. Tous les sous-traitants et fournisseurs engagés dans l'exécution du projet seront tenus d'ouvrir un ou plusieurs comptes auprès de **Skye Bank Guinée SA**.
7. Tous les frais juridiques (y compris mais sans s'y limiter les frais de litige en cas de défaut) seront à la charge de la **société MT SOLUTION GUINEE SARL**.

Tous les autres droits sont réservés.

Veuillez indiquer votre compréhension et votre acceptation des termes et conditions ci-dessus en signant cette lettre d'offre.

L'offre de **1.305.000.000 GNF (Un milliard trois cent cinq millions de francs guinéens)** pour une **caution d'avance de démarrage**, ainsi que tous les termes et conditions ont été lus, bien compris et sont par les présentes acceptés au nom de la **société MT SOLUTION GUINEE SARL** par :

NOM..... ANDRE Cédric

TITRE..... Gérant

SIGNATURE..... [Signature]

DATE..... 21/09/2023



[Signature]
LA DIRECTION GENERALE

